



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères  
sur le territoire de la commune de  
Thônex

du 24 janvier 1979

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Thônex;  
vu le préavis favorable de la commission cantonale  
de nomenclature;  
vu le règlement sur la dénomination des artères et  
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

## A R R E T E

Il est donné les noms de :

- a) - Parc du Martin-Pêcheur CV 58149  
à l'artère, sans issue, partant de la route d'Ambilly et des-  
servant un lotissement de villas.
- b) - Chemin du Pont-Bochet CV 58238  
à l'artère, sans issue, partant de la route de Mon-Idee en  
direction sud-ouest.
- c) - Chemin des Cyprès CV 58246  
à l'artère, sans issue, partant de l'avenue de Thônex, longeant  
le cimetière, en direction du Foron.
- d) - Chemin Louis-VALENCIEN CV 58254  
à l'artère, sans issue, partant de la route de Jussy, longeant  
la voie ferrée SNCF et desservant un lotissement de villas. En  
hommage à Louis-VALENCIEN, instituteur durant 37 ans à Thônex,  
secrétaire de mairie puis maire de 1933 à 1963 (né en 1884, dé-  
cédé en 1969).

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er mars 1979.

Communiqué à :

Intérieur	7 ex.
Finances	1 ex.
Police	2 ex.
Travaux	3 ex.
BH	1 ex.
Sautier	3 ex.
Chancellerie	1 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

J. Haenni